

Plan de lutte contre le frelon asiatique 2026

GD SA 43



Une invasion en cours

- La progression rapide de l'implantation du frelon asiatique en Haute-Loire est mal quantifiée.
- Elle fait l'objet désormais l'objet d'un plan de lutte officielle mise en place sous l'autorité préfectorale par le GDSA, le CIVAM apicole, le Syndicat d'apiculture de haute Loire

La structure de la lutte officielle

- L'arrêté préfectoral du 30/04/2026 encadre le plan de lutte contre le frelon asiatique en Haute-Loire
- La charte de bonne pratique pour les désinsectiseurs encadre l'activité
- En relais avec les associations apicoles altigériennes le GDSA (Groupement de Défense Sanitaire Apicole) organise sur le terrain la coordination de la lutte
- Cette lutte comprend:
 - une lutte préventive par le piégeage des fondatrices au printemps
 - une lutte curative par la destruction des nids

La structure de la lutte préventive

- En relais avec les associations apicoles algériennes le GDSA (groupe de défense sanitaire apicole) organise sur le terrain la lutte préventive consistant au piégeage des futures fondatrices
- Cette campagne est une campagne de lutte citoyenne avec la participation des habitants
- Une soixantaine de communes ont organisé une réunion publique et mis en place le piégeage des fondatrices
- Des communes se sont organisées pour mettre en place une campagne de piégeage

La structure de la lutte curative

- Dans tous les cas la déclaration des nids de frelons asiatique est obligatoire sur la plateforme de déclaration AURA
- En relais des municipalités le FRGD AURA reçoit les déclarations de nids de frelons asiatique
- Les GDSAURA et le GDSA43 apportent : conseils, formations aux municipalités dans la démarche de déclaration des nids
- Suivant les conditions de financement de la destruction et la situation du nid, le référent frelon communal choisira la démarche à suivre

Nid présentant un danger avéré et immédiat

- Le SDIS est prévenu, le SDIS choisi soit :
 - ☐ de détruire le nid
 - ☐ considère le nid comme non menaçant pour le public, dans ce cas une des procédures suivantes est activée
- Un nid de frelon asiatique étant dangereux par nature, Le GDSA43, les associations apicoles de haute Loire ne sont pas compétentes pour ce choix.

Destruction des nids à la charge des propriétaires

- Si aucune prise en charge financière de destruction des nids n'est en place sur la commune
- Le coût de destruction du nid incombe au propriétaire du terrain
- Une liste de désinsectiseurs ayant adhéré et signé la charte de bonne pratique lui est communiquée
- Charge à ce propriétaire de négocier le meilleur tarif
- En fonction des résultats d'appel d'offre en cours dans certaines EPCI une grille indicative de tarif sera éditée
- La procédure de déclaration du nid devra être clôturée sur le site de déclaration FRGDS AURA (nid détruit ou non)

Destruction prise en charge ou cofinancée par une collectivité

- Dans le cas où un financement partiel ou total de la destruction est en place sur le territoire où est situé le nid :
- Le référent frelon communal suit la procédure en place sur le territoire
- Il prévient le désinsectiseur choisi par l'Epci ou par la commune
- La procédure de déclaration du nid est clôturée sur le site de déclaration FRGDS AURA

Evolution de la structure de la lutte

- Pour finaliser l'articulation de cette lutte
- **Dans chaque commune de Haute-Loire un référent frelon doit être nommé**
- Il n'y a de compétence particulière nécessaire pour être référent frelon
- Le référent frelon doit connaître (en priorité) le territoire et la procédure de déclaration des nids. Il sera également acteur, animateur de la campagne de piégeage des fondatrices.
- Certains employés municipaux se révèlent être de très bons piégeurs ils deviendront référents frelons avec facilité et efficacité

- fondatrice.gdsa43@gmail.com

Merci